

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En Exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Pour : 21

Contre : 5

Séance ordinaire du 18 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 18 janvier à 19 heures

Date de Convocation :

11 janvier 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE ; Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON.

Ont donné pouvoir :

M. Bernard VIAL procuration à M. Michel VIDAL

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à M. Louis DRIEY

Mme Julie DAMERY procuration à M. Simon BOYER

Mme Sophie TOUCHARD procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Valérie FALCO procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: MM. Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES; Gaëthan FLORES.

Secrétaire de séance: M. Philippe PATITUCCI

Délibération n°8 : Création d'un emploi permanent de chef de police municipale/Approbation

Rapporteur : Mme Géraldine ORTEGA

Le rapporteur expose :

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le tableau des effectifs.

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service suite à un départ à la retraite.

Délibération n°8 : Création d'un emploi permanent de chef de police municipale/Approbation

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire, à temps complet, au grade de chef de service de police municipale principal de première classe.

Il est précisé que la dépense inhérente à ce recrutement sera inscrite au budget primitif 2023, au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Décide de créer un emploi permanent de chef de service de police municipale principal de première classe à temps complet,

Approuve le nouveau tableau des effectifs correspondant,

Indique que la dépense inhérente à ce recrutement sera inscrite au budget primitif 2023, au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

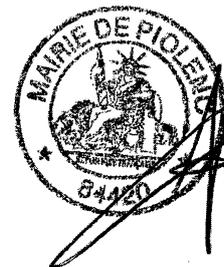
064-218400919-20230118-23-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

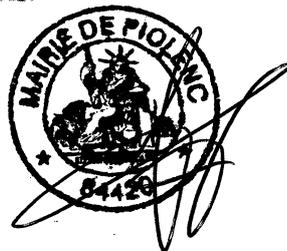
Affichage : 31/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Maire,
Louis DRIEY



Le Maire,

Louis DRIEY



ETAT DU PERSONNEL AU 19 01 2023

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	1	1	0
Attaché	A	1	0	0
Rédacteur	B	2	2	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	5	5	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	2	0
Adjoint administratif	C	2	1	0
TOTAL		15	11	0

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	2	1	0
Agent de maîtrise	C	2	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	16	11	0
Adjoint technique	C	9	7	1
TOTAL		31	21	1

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	4	2	0
TOTAL		9	3	0

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
FILIERE SOCIALE				
Educateur de jeunes enfants	A	2	1	0
Agt spécialisé des écoles maternelles ppal de 1ère classe	C	2	2	0
Agt spécialisé des écoles maternelles ppal de 2ème classe	C	6	1	0
TOTAL		10	4	0

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	2	1	0
Brigadier chef principal	C	2	1	0
Gardien-Brigadier de police municipale	C	4	3	0
TOTAL		8	5	0

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
FILIERE SPORTIVE				
ETAPS principal de 1ère classe	B	1	1	0
Educateur des A.P.S.	B	1	0	0
TOTAL		2	1	0

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3	3	0
Adjoint d'animation	C	5	2	0
TOTAL		8	5	0

TOTAL GENERAL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

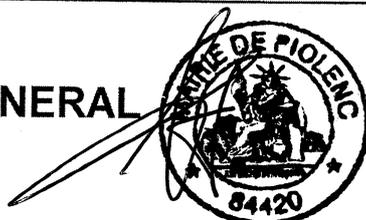
084-218400919-20230118-23-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Affichage : 31/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Maire,
Louis DRIEY



83	50	1
-----------	-----------	----------